

Schéma départemental



**des services**  
aux familles  
**de la Loire**

*Agir pour l'égalité des chances des  
enfants et des jeunes*

---

2016 - 2019

# Sommaire

Préambule	P 3
Contexte départemental	p 5
Méthodologie	p 6
Diagnostic Départemental	p 9
Axes stratégiques	p 12
<b>Axe 1 :</b> Réduire les inégalités en matière d'offre de service répondant aux besoins des familles	p 13
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la petite enfance (besoins de garde, scolarisation des enfants de moins de 3 ans)</li> <li>Pour l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes</li> <li>Pour la parentalité</li> </ul>	
<b>Axe 2 :</b> Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser	p 20
<ul style="list-style-type: none"> <li>A l'attention des parents et des jeunes</li> <li>A l'attention des élus, professionnels et bénévoles</li> </ul>	
<b>Axe 3 :</b> Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale	p 22
<b>Axe 4 :</b> Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité	p 26
<ul style="list-style-type: none"> <li>enfants en situation de handicap</li> <li>familles en situation de pauvreté ou d'insertion sociale</li> <li>lutte contre l'illettrisme</li> <li>les moments clé de la vie familiale (naissances, séparation, décès...)</li> <li>besoins d'horaires atypiques ou de garde occasionnelle</li> </ul>	
Gouvernance	p 29

## Préambule

Dans notre société en mutation il apparaît comme primordial de soutenir les parents afin qu'ils puissent concilier vie familiale et professionnelle. Chaque famille peut à un moment donné avoir besoin d'être épaulée dans son rôle éducatif ou pour trouver un mode de garde approprié à sa situation.

Pour répondre efficacement aux attentes des parents, le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux en matière de développement de l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. La Convention d'Objectifs et de Gestion 2013-2017 (COG) signée entre l'État et la CNAF confirme cet engagement avec une mobilisation de moyens importants pour développer les services aux familles.

La COG fixe l'objectif de soutenir la création de solutions d'accueils au sein des établissements, de développer l'accueil des jeunes enfants par des assistant(es) maternel(les) et d'accroître le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans accueillis à l'école maternelle.

Elle prévoit également des objectifs ambitieux en termes de développement du soutien à la parentalité.

Fruit de cette politique partenariale le schéma départemental des services aux familles constitue un levier du développement concerté de l'offre d'accueil des jeunes enfants et des services aux familles.

Il vise un double objectif de **développer des services aux familles** (solutions d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité, tels que les REAAP, la médiation familiale ou les Espaces de Rencontre), et **réduire les inégalités territoriales** très marquées dans l'accès à ces services.

Élaboré en **concertation** avec les organismes concernés par les politiques familiales, en particulier les communes et intercommunalités, le schéma est défini à l'échelon départemental et prend la forme d'une convention entre les partenaires, dont l'Etat, le Conseil Départemental, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Caisse de mutualité sociale agricole (CMSA).

Il est donc fondé sur l'adhésion des différents acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité au déploiement d'une stratégie territoriale pour le développement des services.

Destiné à mieux coordonner les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles, tout en préservant la répartition actuelle des compétences entre ces derniers, le schéma est placé sous l'autorité du Préfet de Département dans une mission de coordination.

**Le schéma embrasse l'ensemble des problématiques liées à la petite enfance et à la parentalité.** Il doit permettre d'aboutir à un diagnostic et à un plan d'actions partagé sur l'ensemble des problématiques de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. L'enjeu principal est le développement d'une offre équilibrée, fondée sur une analyse fine de l'offre et des besoins.

L'ensemble des modes d'accueil, conçus comme complémentaires, devra être pris en considération: accueil collectif (y compris micro-crèches PAJE), accueil individuel, scolarisation. Tous les modes d'accueil ne sont pas adaptés aux besoins de tous les territoires, et il convient de définir la réponse adéquate.

Une attention particulière devra être portée sur la prise en compte des besoins spécifiques des jeunes enfants porteurs de handicap.

La politique de soutien à la parentalité doit devenir accessible à l'ensemble des familles. Le schéma doit permettre de répondre aux enjeux de cette politique, en améliorant l'information des familles et en maillant progressivement l'offre sur le territoire pour mieux répondre aux attentes des parents.

## Contexte départemental

---

La mise en œuvre des politiques de la petite enfance, de la parentalité, et du soutien à la famille fait déjà l'objet dans le département de la Loire d'un travail partenarial réel et reconnu, que ce soit au sein de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE), sous l'égide du Conseil Départemental ou de la Commission Départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP) pilotée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Schéma Départemental des services aux Familles se donne pour objet de faire écho à cette démarche partenariale, dans une volonté d'appropriation collective et de mise en commun des apports des différents partenaires.

Le Schéma sera élaboré aux regards des objectifs déjà définis, par ces instances existantes, dans une perspective de développement, d'amendement et d'adaptabilité aux besoins exprimés par les familles.

Le schéma n'a pas vocation à se substituer aux instances existantes, mais prend en compte leur légitimité au sein d'une nouvelle gouvernance harmonisée et coordonnée sous l'autorité du préfet de Département.

Cette démarche peut également permettre d'inclure de nouveaux espaces de concertation sur des problématiques spécifiques dans l'architecture de mise en œuvre du schéma. Pour exemple, le comité technique pour l'accueil des jeunes porteurs de handicap en structures de loisirs, pourra être rattaché au sein de la gouvernance du schéma départemental.

Par ailleurs au regard de problématiques spécifiques liées notamment à la jeunesse dans le département de la Loire, il a été décidé d'élargir le champ d'intervention du schéma en direction des publics jeunes et adolescents, et d'aborder la question de l'accès aux loisirs des jeunes (accueils de loisirs, accueils de jeunes, clubs sportifs, pratiques individuelles...).

Cet aspect pouvant relever d'une réelle difficulté tant pour les familles que pour les professionnels en charge de ces publics.

## Méthodologie

---

Un Comité préfigurateur du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) s'est réuni le 16 octobre 2015, composé des services de l'État, du Département, de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de la Caisse d'allocations familiales (Caf). Cette rencontre a permis de définir les enjeux partagés entre les différentes institutions :

- Articuler les politiques de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles en matière d'accueil du jeune enfant ;
- Développer la complémentarité des services apportés aux familles, à chaque parent et à l'enfant.

Monsieur le Préfet de la Loire a procédé à l'installation de la Commission Plénière du SDSF le 23 mai 2016, en présence de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Cette commission a été l'occasion d'annoncer les objectifs du futur Schéma départemental des services aux familles qui sont :

- L'appropriation par les familles les plus vulnérables des dispositifs d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité ;
- L'identification des besoins et de leurs évolutions ;
- La réduction des inégalités territoriales dans l'offre de service proposée :
  - en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant ;
  - et en matière d'accès aux loisirs des enfants et des jeunes ;
- Le développement de l'information à l'adresse des publics cibles ;
- La conciliation vie familiale et vie professionnelle pour tous ;
- Le développement de modes d'accueil adaptés aux contraintes des familles et aux rythmes des enfants pour un meilleur accès à tous.

Le préfet de la Loire a chargé les services de la Caf d'animer un **diagnostic départemental partagé** avec les acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité, ainsi que la rédaction du schéma.

Les travaux ont démarré par la réalisation d'une étude sur la typologie du public ligérien et un état des lieux des services enfance, jeunesse et parentalité, effectué par le Groupe Projet, composé des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Education Nationale), du Département, de la Msa et de la Caf.

Cet état des lieux a été présenté le 27 septembre 2016 à près de 150 partenaires, gestionnaires d'équipements, élus des collectivités locales ou associatifs :

- ◆ personnel des institutions,
- ◆ élus des collectivités locales désignés par l'Association des Maires de la Loire,
- ◆ coordonnateurs enfance jeunesse,
- ◆ équipements d'accueil petite enfance,
- ◆ relais assistants maternels,
- ◆ lieux d'accueil enfants-parents,
- ◆ associations intervenant dans le domaine de la parentalité,
- ◆ centres de loisirs,
- ◆ référents familles des centres sociaux,
- ◆ associations de prévention,
- ◆ associations représentatives des familles,
- ◆ fédérations d'éducation populaire.

Des groupes de travail ont suivi cette présentation afin de compléter l'état des lieux par les remarques de chacun.

Des ateliers, réunissant une centaine de personnes, ont été organisés le 18 octobre et le 8 novembre 2016, démultipliés sur les sites de Roanne et Saint-Etienne afin de favoriser la participation de tous.

Les ateliers du 18 octobre étaient destinés à faire émerger les besoins des familles, mais aussi des professionnels, des élus et des bénévoles pour répondre aux attentes des familles.

La dernière séance de travail le 8 novembre 2016 a permis d'ébaucher des pistes de réponse aux besoins recensés précédemment.

Le Groupe Projet a coordonné l'ensemble des travaux, proposé le classement des territoires prioritaires et l'architecture du futur schéma.

Parallèlement, le Comité préfigurateur a défini la gouvernance du Schéma départemental et validé les territoires prioritaires ainsi que les axes du schéma.

Les orientations définies dans ce schéma feront l'objet de groupes de travail associant les acteurs de terrain, afin d'arriver à des réponses concrètes. Les familles seront consultées par le biais d'enquêtes ou de questionnaires.

La déclinaison territoriale des axes de développement nécessitera de travailler avec les collectivités locales ; des diagnostics territoriaux permettront d'affiner les constats faits au niveau départemental et d'ajuster les solutions à mettre en œuvre. Les fonctions de coordination sur les territoires auront un rôle important à jouer pour une mise en réseau des acteurs issus de différents champs d'intervention, gage de réussite des projets.

Par ailleurs, au regard de la volonté locale d'associer le plus d'acteurs possibles à l'élaboration de ce schéma, il est apparu pertinent de travailler sur une démarche en deux temps :

Tout d'abord la définition d'axes stratégiques, validés fin 2016, par les organismes préfigurateurs (Etat, Caf, Conseil Départemental, MSA).

Puis dans un second temps la finalisation d'un schéma complet, incluant les fiches actions opérationnelles, concertées avec tous les acteurs au printemps 2017.



# Diagnostic départemental

Un diagnostic est annexé au Schéma départemental des services aux familles. Il a été élaboré à partir de données socio-démographiques, et complété par les constats apportés par les groupes de travail cités ci-dessus.

Ce diagnostic a pour objet de donner une vision globale du département de la Loire. Il devra être affiné au niveau territorial.

Une rapide synthèse est présentée en plusieurs parties dans ce document, afin de comprendre comment les axes de développement ont été arrêtés.

## TYPOLOGIE DU PUBLIC

### **LA POPULATION LIGERIENNE**

Saint-Etienne Métropole rassemble un peu plus de 50 % de la population du département, Roannais Agglomération 13 %, Loire Forez 11 %. La population ligérienne a connu une légère progression de 2010 à 2013, passant de 748 864 habitants à 758 647, soit + 1,3 %, pendant que la population française augmentait de 1,5 %.

Sur cette même période, le nombre d'allocataires avec enfants a connu une progression de 1,5 %. Le pourcentage de la population allocataire avec enfants sur la population totale est de 57 % dans la Loire, 59 % dans la région (1) et 58 % au national.

Le département connaît des zones très urbanisées, et à l'opposé des zones très rurales, où la densité est faible (Ouest du département). La partie Est du département s'est développée récemment.

A l'échelle des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la communauté de communes de Forez en Lyonnais est la zone qui connaît la plus forte progression sur ces dernières années.

A l'opposé, la communauté de communes des Monts du Pilat connaît la plus forte baisse, même si elle reste modérée.

**On peut conclure à une stabilité de la population en général, mais à des déplacements à l'intérieur du territoire.**

*(1) Les données régionales inscrites dans le document pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes font référence à l'ex Région Rhône Alpes dans son ancien périmètre.*

## **LE PUBLIC CIBLE**

### **Les familles avec enfants à charge**

La population se répartit équitablement entre les familles ayant des enfants dans les tranches d'âges de 0 à 5 ans, 6 à 11 ans et 12 à 17 ans. La Loire connaît une répartition des tranches d'âge des enfants plus proche de la moyenne nationale que de la moyenne de la région, mais les écarts sont minimes.

**Les trois tranches d'âge sont équilibrées**, confirmant une stabilité de la population. Cependant, la population se déplace dans le département. Les familles avec enfants ne se renouvellent pas régulièrement sur les territoires : un même territoire peut avoir beaucoup de familles avec des adolescents mais peu de jeunes enfants, ou l'inverse.

### **L'évolution des naissances**

Les familles qui ont des enfants en bas âge représentent un public aux besoins particuliers.

Entre 2009 et 2014, au niveau national, le nombre de naissances connaît une légère baisse : -1,3 % ; la région a connu une légère hausse (+ 2,5 %) ; la Loire est revenue au niveau de 2009 après une petite pointe de + 3 %.

**Le nombre d'enfants susceptibles d'avoir besoin d'un mode de garde est donc stable, même si, là encore, les réalités peuvent être différentes d'un territoire à l'autre à l'intérieur du département.**

Les familles s'installent plus durablement après une première naissance, ce qui explique que les territoires où l'on enregistre le plus de familles avec première naissance ne correspondent pas à ceux où les familles avec enfants de 0-6 ans sont les plus nombreuses.

Selon cette hypothèse, la Communauté de Communes des Collines du Matin est le territoire où le moins de familles nouvelles s'installent ; à l'inverse, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est celle où le plus de familles nouvelles arrivent (proximité de Lyon).

**En conséquence, les besoins en services (structures d'accueil et parentalité) évoluent beaucoup et rapidement, ce qui nécessite une adaptation permanente de l'offre de service et une vigilance pour la prise en compte de ces éléments, afin d'anticiper les besoins.**

## Les ressources des familles

Parmi les publics qui nécessitent une attention particulière, se trouvent les familles à bas revenus. Le quotient familial (QF) moyen en 2015 s'est élevé à 986 €. 37,8 % de la population allocataire (Caf et Msa) a un QF inférieur à 700 €. Ceci marque la fragilité économique des allocataires de la Loire (à titre d'exemple le QF 700 correspond à un couple avec 2 enfants, dont les ressources mensuelles s'élèvent à 2 100 €, prestations familiales incluses).

Un focus a été fait sur les plus faibles QF, qui représentent les bénéficiaires de minima sociaux, mais aussi des familles avec des ressources peu élevées. La tranche de QF 350 à 700 est la plus importante. Pour mémoire, un couple avec 2 enfants qui perçoit pour uniques ressources le Rsa avec une aide au logement, a un QF d'environ 460 €.

En fonction des territoires, il peut y avoir des variations assez importantes : il apparaît un nombre élevé d'allocataires à bas revenus sur les grandes communes (Saint-Etienne, Saint-Chamond, Roanne) et sur les zones rurales (notamment la communauté de communes des Montagnes du Haut Forez). A l'opposé, les zones périurbaines comme les communautés de communes de St-Galmier, Forez en Lyonnais et des Monts du Pilat, ont les taux de bas revenus les plus faibles.

Le pourcentage d'allocataires à bas revenus est de 40 % dans la Loire, 37 % en Rhône Alpes et 42 % au national.

**Il paraît donc indispensable de tenir compte des ressources du public pour maintenir ou développer une accessibilité financière aux équipements et services pour toutes les familles, en fonction des réalités de chaque territoire.**

En outre, les besoins des familles diffèrent selon qu'elles ont une activité professionnelle ou non.

\*\*\*

D'une façon générale, la situation de la Loire est assez proche de la moyenne nationale ; on observe toutefois de légers écarts avec la moyenne régionale.

Cependant, les publics et les besoins diffèrent sur les zones urbaines, semi-urbaines et rurales, ce qui implique des services à développer ou à adapter selon les secteurs considérés.

## Axes stratégiques

Les orientations définies par les institutions et les travaux de diagnostic partagé ont permis de dégager la finalité de ce schéma départemental :

### ***Agir pour l'égalité des chances des enfants et des jeunes***

En effet, les parents sont les premiers éducateurs des enfants : les politiques publiques doivent concourir à accompagner les parents dans leur mission éducative et les soutenir pour concilier vie familiale, professionnelle et sociale.

L'éducation des enfants et des jeunes est un enjeu majeur pour notre société, car elle va leur permettre de devenir les citoyens de demain. Il semble donc important d'accompagner tous les parents, pour que chaque enfant grandisse dans les meilleures conditions.

C'est dans le but de favoriser cette égalité des chances que les services aux familles doivent être constamment développés et adaptés.

Pour atteindre cet objectif, 4 axes de développement ont été arrêtés :

**Réduire les inégalités territoriales en matière d'offre de service répondant aux besoins des familles**

**Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser**

**Adapter les services existants afin de permettre à tous de concilier vie familiale, professionnelle et sociale**

**Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité**

(Vous trouverez en annexe une présentation des objectifs sous forme de fiche techniques pour chaque axe )

## Axe 1 : Réduire les inégalités en matière d'offre de service répondant aux besoins des familles

---

L'objectif est de rendre accessibles les services à toutes les familles quel que soit leur lieu de vie ou leur situation socio-professionnelle, et de développer et structurer les actions et services sur l'ensemble du territoire.

### a) Pour la petite enfance :

► Quelques éléments du diagnostic

#### L'offre de garde

Le niveau global d'offre d'accueil des jeunes enfants dans le département paraît satisfaisant : Le nombre total de places pour 10 enfants de moins de 3 ans s'élève à 6,72 dans la Loire, pour 5,97 au national.

Ce taux cache cependant de **grosses inégalités d'un territoire à l'autre** : le nombre de places d'accueil individuel et collectif varie de 5,26 (Saint-Etienne Métropole) à 12,84 (Montagnes du Haut Forez) pour 10 enfants.

Cette offre d'accueil est proposée :

pour **2 tiers chez les assistants maternels en accueil individuel**. Sur 5 346 assistants maternels agréés, 4 117 sont actifs et offrent 13 415 places d'accueil fin 2015. Cette offre a progressé de 6,2 % entre 2010 et 2015. Un assistant maternel accueille en moyenne 3,3 enfants.

Les 48 Relais d'assistants maternels (RAM) offrent aux parents un lieu d'information et aux assistants maternels un lieu ressource.

pour **1 tiers par les 175 équipements d'accueil collectif** du département qui proposent 4 074 places à fin 2015. Au 31/12/2014, la Loire compte 1,46 places d'accueil collectif pour 10 enfants de moins de 3 ans (au national, fin 2014, ce chiffre s'élevait à 1,75).

Dans la Loire, le nombre de places de crèches a progressé de 19,90 % entre 2010 et 2015. Sur une année, une place d'accueil est occupée en moyenne par 3,5 enfants.

## La scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Dans le département, 17,70 % des enfants de 2 ans ont été scolarisés à la rentrée de 2014.

Cette offre aux familles est supérieure à la moyenne nationale (11,9 % en 2013). Elle est développée principalement sur les zones d'éducation prioritaire; mais les enfants sont également accueillis dans certaines zones quand les classes ne sont pas complètes.

Le taux d'activité des parents est également un facteur à prendre en compte dans les besoins de garde à la fois pour expliquer les écarts d'un territoire à l'autre, et à la fois pour les perspectives de développement.

**Globalement, l'offre de garde semble satisfaisante, mais des disparités importantes existent d'un territoire à l'autre. L'accueil individuel représente 79 % de l'offre d'accueil (71 % au national), alors que les parents disent souvent préférer l'accueil collectif.**

### ► Des objectifs stratégiques

#### **Objectif stratégique 1 : Définir les territoires prioritaires pour le développement de l'accueil des jeunes enfants**

En poursuivant les missions de l'observatoire pour identifier les besoins (orientations 2014-2017, CDAJE axe 1 fiche 1);

En repérant les territoires prioritaires pour le développement de l'accueil des jeunes enfants, en s'appuyant sur la définition de critères et de leur pondération ainsi que sur l'actualisation du classement et l'adaptation au nouveau découpage territorial.

#### **Objectif stratégique 2 : Développer l'offre sur les territoires identifiés comme prioritaires**

En adaptant l'offre existante, en améliorant et si besoin en développant (orientations 2014-2017 CDAJE axe 1 fiche 2) ;

En encourageant les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils d'aide à la décision.

## b) Pour l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes :

### ► Quelques éléments du diagnostic

L'offre de loisirs des 6-18 ans est assurée en partie par les **accueils de loisirs sans hébergement** (Alsh) qui font l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en tant que « Accueil collectif de mineurs » et répondent à des normes d'encadrement réglementées. Au total, la Loire compte **265 accueils de loisirs sans hébergement** (hors ceux qui font exclusivement de l'accueil sur les nouveaux temps d'accueil périscolaire).

Ils peuvent offrir un accueil de type **périscolaire** (avant la classe, sur le temps méridien, après la classe les jours d'école). Ils incluent les temps d'activités périscolaires (TAP) dégagés par la réforme des rythmes scolaires.

**Le nombre moyen d'heures d'accueil périscolaire utilisé annuellement par un enfant s'élève à 24 h 15** ; les écarts de moyenne d'un EPCI à l'autre vont de 0 h à 52 h par an.

Il faut noter que certaines communes organisent, sous la responsabilité du maire, des « garderies » non déclarées à la DDCS, comme autorisé par les textes. Elles constituent une offre complémentaire de service aux familles. Toutefois, leur repérage est rendu difficile du fait de l'absence de déclaration auprès des services de l'Etat.

L'offre périscolaire concerne les enfants de 2 à 12 ans environ ; elle répond plutôt à un besoin de garde, sauf pour les TAP qui sont l'occasion de faire découvrir de nombreuses activités aux enfants. Elle est inégalement développée, la partie ouest du département semble peu couverte.

Les accueils **extrascolaires** (petites et grandes vacances, mercredis ou samedis les jours où il n'y a pas classe) peuvent répondre à la fois à un besoin de garde mais aussi à une demande de loisirs. L'âge des enfants accueillis s'échelonne de 2 à 18 ans. Là encore la partie ouest du département est peu couverte.

**Le nombre moyen d'heures d'accueil extrascolaire utilisé annuellement par un enfant s'élève à 31 h 45** ; les écarts de moyenne d'un EPCI à l'autre vont de 9 h 10 à 40 h 45 par an.

De nombreux accueils de loisirs ont su développer un accueil spécifique pour les préadolescents et les adolescents. 45 structures en 2015 sont conventionnées en « **accueils de jeunes** » pour l'accueil des jeunes de 14 à 18 ans. Ce cadre juridique d'accueil bénéficie de règles de fonctionnement plus souples que les Alsh et permet de soutenir les adolescents dans la construction de projets spécifiques.

**L'offre de service proposée par les accueils de loisirs montre une assez grande disparité sur le territoire ligérien.**

L'utilisation des Alsh peut sembler assez faible. En effet, tous les enfants n'ont pas recours à l'offre d'accueil péri ou extrascolaire dans les équipements collectifs. La notion de loisirs est très vaste, et par loisirs, on peut entendre également :

l'utilisation individuelle de structures de type cinéma, piscine, équipement sportif, city stade, parcs ...

la participation à des activités de loisirs encadrées de type clubs sportifs, associations culturelles, du secteur marchand ou associatif  
les centres collectifs de vacances.

Le rôle social des **clubs sportifs ou culturels**, du fait de la mixité sociale ou intergénérationnelle qu'ils offrent, n'est plus à démontrer. Il en va de même pour leur rôle éducatif et pédagogique auprès des jeunes, au travers des valeurs qu'ils transmettent, avec pour simple objectif de pratiquer une activité, sans stigmatisation de publics particuliers.

Il est impossible de recenser à l'échelle du département cette offre de loisirs, qui représente toutefois un réel service aux familles. Par contre, la connaissance de cette offre dans un diagnostic de territoire à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI est indispensable.

Le public des 11-13 ans a été repéré comme devant faire l'objet d'une attention particulière. Des liens sont à tisser entre les domaines de l'animation, de l'éducation et de la prévention.

**La connaissance de l'offre de service pour l'accès aux loisirs des 6-18 ans est très parcellaire et demande à être enrichie, ainsi que la connaissance des attentes de ce public.**

► Des objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1 : Repérer les besoins du public 6 – 18 ans et répertorier l'offre existante**

En mettant en place un groupe de travail départemental pour approfondir le diagnostic sur l'accès aux loisirs de 6-18 ans

**Objectif stratégique 2 : Développer l'offre sur les territoires identifiés comme moins bien couverts**

En encourageant les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils d'aide à la décision.



## c) Pour La parentalité

### ► Quelques éléments du diagnostic

Le Comité national de soutien à la parentalité, réuni en séance le 10 novembre 2011, a validé cette définition de la parentalité.

**« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. »**

Il s'agit donc d'une définition très large de la notion de parentalité.

Pour mailler les actions de soutien à la parentalité sur le département de la Loire, en 2014, les services de l'Etat et la Caf ont mis en place une Coordination Départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP), en partenariat avec le Département et la Msa. Elle regroupe les dispositifs suivants : Le Réseau d'Ecoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents (Reaap), les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), la médiation familiale et les Espaces Rencontre.

Dans le département, les parents peuvent trouver écoute, appui, accompagnement et soutien au travers de différents dispositifs ou actions :

- ◆ 13 Lieux d'Accueil Enfants Parents (Laep) qui, en 2015, ont permis d'accueillir 8 900 passages d'enfants, soit 1 434 enfants différents et 1 233 familles. 2 nouveaux lieux ont vu le jour en septembre 2016 ;
- ◆ Le Reaap, organisé à l'échelon du département, mais également des 4 territoires (Saint-Etienne, Gier Ondaine Pilat, Forez Montbrisonnais et Roannais), permet la mise en réseau des acteurs locaux qui portent des actions de soutien à la parentalité en rassemblant des parents, des bénévoles associatifs et des professionnels ;
- ◆ Le fonds parentalité géré par la Caf a soutenu, en 2015, 27 partenaires qui ont réalisé 46 actions, en faveur de près de 12 000 familles. Ces actions de soutien à la parentalité peuvent prendre des formats très différents, du service pérenne avec des actions de type lieux d'information et d'écoute, à des actions plus ponctuelles, telles que les conférences, les groupes de paroles ;

- ◆ Les actions Clas (contrat local d'accompagnement à la scolarité) portées par 50 structures : elles ont bénéficié à 2 865 enfants pour l'année scolaire 2015/ 2016. Il s'agit d'un dispositif partenarial hors temps scolaire, qui propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse également aux parents, dans l'objectif de renforcer les relations entre la famille et l'école. Ils sont inégalement répartis sur le territoire car les quartiers politique de la ville sont la cible prioritaire des Clas ;
- ◆ Les 48 Centres Sociaux du département et les 18 structures agréées « Espace de Vie Sociale » par la Caf, concourent à offrir aux familles des lieux ressources de proximité. Un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale vient d'être signé dans la Loire et des liens seront à opérer avec le schéma de services aux familles;
- ◆ Les animations de salle d'attente de PMI du Département : Dans la Loire 45 lieux de consultations sur 52 bénéficient de la présence d'une animatrice en salle d'attente.
- ◆ Les ludothèques du département (dont 18 sont recensées dans le réseau des ludothèques).
- ◆ Les différents lieux ressources pour les parents dont un enfant est porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ;
- ◆ Les services sociaux du Conseil Départemental, de l'Education nationale, de la Caf, de la Msa.
- ◆ Les services spécialisés de protection de l'enfance.

Un Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'enfance est en cours d'élaboration et une articulation est à réfléchir entre ces deux schémas.

Le diagnostic participatif laisse apparaître certaines demandes des parents, relayées par les acteurs professionnels, élus ou bénévoles. En effet les parents souhaitent être accompagnés pour des questions éducatives (la scolarité des enfants, les limites éducatives, les liens au sein de la fratrie, la séparation parents/enfants, la nutrition, la propreté, les nouvelles technologies...), mais voudraient également être mieux informés.

L'évolution de la société (familles recomposées, séparation de couples, mobilité géographique, évolution des moyens de communication....) fait que les modèles éducatifs se multiplient et que les parents ne reproduisent plus ce qu'ils ont eux-mêmes connu, mais cherchent des conseils et des outils. L'observatoire conduit par l'UDAF montre que chaque parent cherche en priorité un soutien auprès de l'autre parent, puis auprès du médecin traitant et ensuite de l'enseignant.

Il ressort également qu'en matière de parentalité, il n'est pas aisé de mettre en adéquation les besoins des parents et la mise en place d'actions de soutien, car les questions et les préoccupations des parents évoluent au fil du temps selon l'âge de leurs enfants.

Les besoins sont donc très variables, et les actions ciblées ne peuvent pas répondre à toutes leurs préoccupations.

Le diagnostic révèle des territoires inégalement servis. Pour certains d'entre eux, il semble incontournable d'identifier plus finement les besoins.

**Il s'agit d'offrir à l'ensemble des parents de la Loire des services et des actions d'appui à la parentalité, en développant sur les territoires prioritaires les services répondant au mieux à leurs besoins.**

► Des objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1 : Définir les territoires prioritaires pour le développement des actions de soutien à la parentalité**

En repérant les territoires prioritaires pour le développement des actions de soutien à la parentalité, ce qui permettra d'établir une définition des critères et leur pondération, d'actualiser le classement et de l'adapter au nouveau découpage territorial.

**Objectif stratégique 2 : Promouvoir et accompagner des actions de soutien à la parentalité sur les territoires identifiés comme prioritaires**

En encourageant les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils d'aide à la décision.

En développant les services sur les territoires moins bien couverts : et notamment les Laep et les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité comme le préconise le CDSP.

## Axe 2 : Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser

---

### ► Quelques éléments du diagnostic

Les constats issus des groupes de travail permettent de poser quelques problématiques.

Il a été pointé que l'information transmise aux familles ou aux professionnels n'était pas toujours actualisée et complète. Il semble que le travail autour de la mise en commun, de la collecte et de la mise à jour de l'information, soit à améliorer.

**La question de l'information apparaît comme un enjeu majeur.**

Les participants à ce diagnostic partagé ont particulièrement mis en avant la nécessité d'une diffusion plus large de l'information. Pour les familles, la recherche de l'information passe par Internet mais très souvent aussi par les services de proximité, qui ne disposent pas de tous les renseignements.

**La question de la communication est fortement ressortie des travaux.**

Sur les territoires, les partenaires sont nombreux avec des actions diverses et les articulations de celles-ci à l'échelle d'un territoire restent fragiles. Il paraît nécessaire de formaliser des lieux d'échanges d'information, de valeurs et d'observations.

**La question de la mise en réseau des acteurs apparaît.**

### ► Des objectifs stratégiques

#### **Objectif stratégique 1 : Rendre l'information accessible à tous**

##### **A l'attention des parents et des jeunes**

En élaborant un plan de communication en direction des familles, afin de faciliter l'information des parents sur les actions de soutien à la parentalité, de la petite enfance et de la jeunesse (au regard des axes du CDSP) ;

- Pour les parents : Communiquer via les sites d'information des différentes institutions et les promouvoir : mon-enfant.fr pour la Caf, site du Département, de la MSA et des collectivités locales
- Développer la communication : construire, actualiser et formaliser des outils communs (orientations 2014-2017 CDAJE axe 3 fiche 2)

En s'appuyant sur les lieux ressources, les circuits de communication existants et en mutualisant la communication (ex : Relais d'Assistants Maternels, bulletin municipal..) et en les développant si nécessaire ;

En faisant de l'école un lieu propice à la diffusion de l'information auprès des parents ;

En élaborant un plan de communication en direction des jeunes, afin de faciliter l'information des jeunes sur les services existants en utilisant les vecteurs qui leur sont familiers (via le réseau Information Jeunesse, les missions locales...).

### A l'attention des professionnels, élus et bénévoles

En apportant une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions et services existants;

En construisant, actualisant et formalisant des outils communs (orientations 2014-2017 CDAJE axe 3 fiche 2) ;

En élaborant un plan de communication afin d'apporter une meilleure lisibilité de la politique de soutien à la parentalité, petite enfance et jeunesse (axe CDSP)

- en direction des professionnels
- en direction des élus et les bénévoles ;

En poursuivant la mobilisation des acteurs sur le partage de leurs actualités et de leurs informations pour enrichir la vie du Reaap et faciliter la circulation de l'information (axe CDSP).

### **Objectif stratégique 2 : Développer et renforcer les réseaux et la coordination territoriale afin d'améliorer les complémentarités**

En apportant une plus-value auprès des parents et des jeunes, en s'appuyant sur les réseaux existants pour faciliter les échanges d'information et la relayer auprès des parents (Reaap, associations représentatives, UDAF, Centres sociaux, parents d'élèves...);

En contribuant à constituer une culture commune et une interconnaissance entre les acteurs, via la mise en réseau des acteurs de la petite enfance (axe des orientations 2014-2017 de la CDAJE), ou des actions de formation ;

En maintenant et développant la notion de réseau en direction des professionnels, des élus et des bénévoles, au niveau thématique et local, pour contribuer à la connaissance des acteurs, faire du lien, accompagner leurs pratiques (coordonnateurs enfance jeunesse, Reaap, RAM, LAEP, ludothèques...) ( axe CDSP) ;

En développant les liens entre les réseaux.

## Axe 3 : Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale

---

### ► Quelques éléments du diagnostic

Au-delà de la question quantitative et de la répartition sur le territoire des services aux familles, la réflexion doit également porter sur l'adaptation des services existants aux attentes des familles.

En effet, le diagnostic partagé a permis d'identifier que les services et actions existants devaient être améliorés ou renforcés afin de concourir à l'enjeu majeur, qui est de faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle notamment pour:

- l'adaptation des horaires et des tarifs
- l'amélioration de la qualité de l'accueil
- la meilleure prise en compte du rôle des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Il ressort également la nécessité de rendre plus lisible le rôle et la fonction de chacun, notamment entre les niveaux « politique et technique », que ce soit dans les associations ou les collectivités.

Les acteurs expriment également, l'idée que l'amélioration de la qualité des accueils passe par une clarification des règles et modalités de fonctionnement des structures, et notamment par une meilleure définition des missions dévolues aux professionnels ou aux administrateurs.

En effet, il apparaît que, devant la multitude des tâches administratives les bénévoles ont parfois une perte du sens du projet associatif ou n'ont pas toujours l'occasion d'échanger sur son adaptation au contexte sociétal en évolution.

**Ainsi la question de l'accompagnement des acteurs a été identifiée en termes de mise en place ou d'adaptation des formations proposées aux élus et aux bénévoles, de simplification des supports et d'identification de lieux ressources.**

► Des objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1 : Adapter les services aux attentes des familles**

**Pour les parents**

En soutenant le développement de la qualité des services afin de mieux répondre aux besoins des familles et au rythme de vie des enfants :

- Promouvoir le développement durable
- Promouvoir la charte qualité micro-crèche
- Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur d'assistant maternel (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiche 6)
- Promouvoir la charte départementale du Reaap

En soutenant la fonction parentale et en facilitant les relations parents / enfants dès le plus jeune âge (axe CDSP)

En promouvant l'action des Laep

En accompagnant le développement des initiatives pour et par les parents (axe CDSP)

En confortant les parents dans leur rôle éducatif

- Promouvoir et accompagner les actions de soutien à la parentalité (axe CDSP)
- Accompagner les projets,
- Diffuser les pratiques par des temps forts et lors de la semaine parentalité (axe CDSP...)

En permettant aux parents et aux équipes éducatives de mieux communiquer et de coopérer dans une logique de co-éducation

- Veiller à la place des parents dans les Projets Éducatifs de Territoire, les Projets Éducatifs Locaux etc...
- Susciter l'implication des parents dans les lieux d'accueil (crèche, alsh...) (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiche 7)
- Renforcer la représentativité des parents dans l'École

**Pour les professionnels**

En accompagnant et soutenant l'action des professionnels afin de les conforter dans leur rôle :

- Pour les assistants maternels, adapter l'offre individuelle de garde en fonction du marché du travail (orientations 2014-2017 CDAJE axe 1 fiche 4)
- Soutenir et accompagner les partenaires qui interviennent auprès des familles (axe CDSP) : par des dispositifs d'aides financières (fonds parentalité et autres) ou par des dispositifs d'accompagnement (Reaap)

En accompagnant le changement de posture des professionnels vis-à-vis des familles et en les soutenant dans l'adaptation de leur relation vis-à-vis des familles (formations)

En soutenant la capacité d'action des professionnels pour enrichir leur pratique :

- Veiller aux qualifications des professionnels et les accompagner (formations, analyse de la pratique professionnelle...)
- Inciter à la mutualisation de formations, d'analyse de la pratique professionnelle... en s'appuyant sur les réseaux :
  - réseau des accueillantes en LAEP, Médiateurs familiaux, intervenants ER... services
  - réseau des animatrices de RAM
  - réseau des coordonnateurs enfance jeunesse
- Soutenir le développement de la qualité des services : Soutien aux professionnels (Eaje, assistants maternels, alsh) (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiches 1, 2 et 3),
- Soutenir les assistants maternels pour développer et valoriser la qualité de l'accueil individuel (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiche 2)
- Agir pour les métiers de la petite enfance (par exemple le soutien à la crèche d'application Babylaune)

#### ➤ Pour les élus et bénévoles

En soutenant les élus et les bénévoles dans leurs missions

En aidant les élus et les bénévoles dans la connaissance de leurs missions, afin de

- Contribuer à clarifier le rôle des élus et bénévoles d'une part et celui des professionnels et des coordonnateurs, d'autre part,
- Inciter les élus et les bénévoles à se former à leurs missions (AMF42, fédérations...),
- Contribuer à les sensibiliser au projet politique ou associatif,
- Les sensibiliser aux politiques nationales et départementales ;

En soutenant les élus et les bénévoles dans leur rôle, afin de

- Réfléchir à l'allègement des tâches administratives
- Sensibiliser les gestionnaires à la qualité de l'accueil (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiche 4)
- Promouvoir les actions de soutien à la parentalité en organisant des temps forts sur la parentalité (REAAP)
- Créer de la synergie entre bénévoles et élus avec les professionnels (développer des lieux de partage des réflexions)



## **Objectif stratégique 2 : Améliorer l'accessibilité des services pour les familles**

En veillant à l'accessibilité financière des services via le dispositif d'aide au temps libre pour les Accueils de Loisirs et l'encadrement des tarifs dans le cadre de la Charte micro-crèche

En accompagnant les familles vers les services afin de favoriser les départs en vacances en famille, les loisirs et vacances des enfants et des jeunes et d'inciter les professionnels qui accompagnent une famille à se coordonner

En adaptant les services aux besoins des familles et des jeunes en vue de :

- Adapter les horaires d'ouverture, offrir des services itinérants
- Faciliter les déplacements en milieu rural, notamment pour les jeunes

## Axe 4 : Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité

---

### ► Quelques éléments du diagnostic

De nombreuses familles sont confrontées à une situation difficile, de façon ponctuelle ou de façon pérenne. Il devient alors indispensable d'adapter les services afin de prendre en compte ces difficultés.

Doivent faire l'objet d'une attention particulière :

- Les familles confrontées au handicap de leur enfant
- Les familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion sociale ou professionnelle
- Les familles en situation d'illettrisme ou de difficultés de langage
- Les familles lors de moments clef de la vie familiale telles que:
  - Les familles monoparentales
  - Les familles avec enfant vivant une séparation
  - La première naissance
  - Le décès ou hospitalisation d'un enfant ou d'un parent

Des services ont été développés pour venir en soutien aux familles :

**La médiation familiale** : Elle vise à accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives tout en favorisant la qualité et la continuité éducative pour maintenir ou rétablir les liens parents – enfants

**Les Espaces de Rencontre** : ce sont des lieux permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou un tiers.

**Les services sociaux** du Département, de la Caf, de la Msa, de l'Education Nationale, des mairies

Mais aussi, l'aide à domicile des familles, le service de protection de l'enfance, les associations de prévention, « **La Maison Kangourou** » (Département) qui est un lieu d'échanges pour l'enfant accompagné par son ou ses parents en présence de puéricultrices de la PMI et de Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale.

**Si des réponses aux besoins particuliers des familles existent déjà, elles sont parfois insuffisantes et nécessitent d'être développées et confortées.**

Il faut noter également que le Département réactualise son Schéma départemental de prévention et protection de l'enfance, qui apportera aussi des formes de réponse adaptées à des problématiques de parentalité ciblées.

► Des objectifs stratégiques

**Objectif stratégique 1 : Sensibiliser les professionnels, les élus et les bénévoles aux besoins particuliers des familles**

En rappelant les obligations réglementaires (loi handicap, accueil des familles en situation de pauvreté et en insertion professionnelle dans les EAJE, conventions Caf et MSA, respect de laïcité...)

En diffusant les diagnostics sur les besoins particuliers de familles

En améliorant la qualité de l'accueil pour les besoins spécifiques (CDAJE axe 2 fiche 5), notamment via un travail sur les projets d'établissement pour prendre en compte ces accueils spécifiques.

**Objectif stratégique 2 : Mobiliser les partenaires pour mieux répondre aux besoins particuliers de familles**

**Soutenir les familles face au handicap**

En développant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les différents accueils, via le dispositif CDAJE pour les 0-6 ans en crèche, en communiquant l'annuaire des assistants maternels volontaires et en soutenant leur action

En structurant le dispositif départemental handicap en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et en développant, d'une part, sa mission de coordination départementale et d'autre part ses actions de formation, information, expérimentation, réalisation d'outils adaptés...

**Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion professionnelle et sociale**

En permettant aux familles en grande précarité (insertion sociale et professionnelle, problèmes éducatifs) d'accéder à un mode d'accueil, soit par l'expérimentation de crèches à vocation d'insertion professionnelle, soit par l'accès à un mode d'accueil individuel (orientations 2014-2017 CDAJE axe 1 fiche 5), soit par l'expérimentation de dispositifs innovants en complément des services classiques,

En facilitant l'intégration scolaire et sociale des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants (Clas) (Axe CDSP),

En accompagnant les parents et les jeunes dans leur insertion sociale (lien avec Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale).

### Lutter contre l'illettrisme, les difficultés liées au langage

En favorisant la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, dont la langue française n'est pas la langue maternelle ;

En soutenant l'expérimentation « parler bambin » portée par la Mairie de St-Etienne

En accompagnant les familles dans l'apprentissage de la langue française et dans leurs démarches afin de trouver des solutions d'interprétariat, de transmission d'informations sous des formes imagées et de développer les actions de soutien à la parentalité pour ce public ( exemple : liens avec les ateliers langage dans les centres sociaux, animation en salle d'attente de la PMI...).

### Accompagner les moments clé de la vie familiale (1ere naissance, 1ere scolarisation, séparation, recomposition familiale, hospitalisation, décès,..)

En accompagnant les parents au moment de l'arrivée du 1<sup>er</sup> enfant dans la famille (Intervention sociale Caf, CPAM, PMI, MSA ...) ;

En accompagnant les parents éloignés culturellement de l'école pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, notamment dans le cadre des zones d'éducation prioritaire ;

En favorisant la continuité des liens parents - enfants en participant à la résolution des conflits familiaux (axe CDSP) dans un objectif d'accompagnement des parents dans leurs responsabilités parentales (Espaces rencontres), de promotion de la médiation familiale, en lien avec le schéma de prévention et de protection de l'enfance ;

En accompagnant les familles confrontées à une hospitalisation ou un décès, soit par le service d'Intervention sociale de la Caf et de la MSA, soit par les services d'aide au domicile des familles ( Addf).

### Mieux répondre aux besoins d'horaires atypiques, de garde occasionnelle

En proposant des services adaptés aux contraintes horaires des parents, via une double démarche d'impulsion de création de places de crèches familiales rattachées à des multi-accueils (orientations 2014-2017 CDAJE axe 1 fiche 3) et d'amélioration de la qualité de l'accueil (collectif et individuel) pour les besoins spécifiques tels que : urgence, horaires atypiques, insertion sociale ou professionnelle, handicap, 2-3 ans (orientations 2014-2017 CDAJE axe 2 fiche 5).

## Gouvernance

La gouvernance du schéma est construite autour de 5 axes :

- Présidence et coordination du contrat par Monsieur le Préfet de Département
- Maintien des instances existantes dans leurs pleines compétences :  
*Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant, Commission départementale de Soutien à la Parentalité.*
- Prise en compte de la problématique jeunesse
- Mise en place d'une instance technique transversale, qui rend compte de ses travaux.
- Participation du maximum d'acteurs dans la vie du schéma.

De ces principes il est proposé l'architecture suivante :

### Les instances de pilotage et de coordination

Un **comité stratégique**, garant de l'articulation et de la cohérence des politiques locales relatives aux services aux familles dans le respect des champs d'intervention des institutions et partenaires locaux.

Ses principales missions consistent à :

Valider des modalités d'organisation d'élaboration du schéma et en assurer le suivi et la coordination globale,  
Établir un diagnostic territorial des services aux familles et donner un avis sur la cartographie des territoires prioritaires,  
Définir les axes stratégiques d'actions en matière de services aux familles,  
Proposer des actions déclinant les orientations stratégiques, ainsi que des projets mettant en synergie les champs de l'enfance et de la parentalité,  
Assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions mises en œuvre dans les champs de l'accueil de la petite enfance et du soutien à la parentalité et de la jeunesse.

Présidé par monsieur le Préfet il est composé de l'ensemble des partenaires inscrits dans la circulaire du 22 janvier 2015 : Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), Conseil Départemental, représentant des maires du département, représentant des intercommunalités, Caisse d'Allocations Familiales (Caf), Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA), Union Départementale des Associations Familiales, Direction Académique des services de l'éducation nationale (DASEN), un-e représentant-e des professionnel-les de la petite enfance (pour l'accueil collectif et individuel auprès des assistant-es maternel-les ou au domicile des parents), un-e représentant-e d'associations œuvrant dans le domaine du soutien aux familles ou à la parentalité dans le département, un représentant des fédérations d'éducation populaire du département, Ministère de la justice.

Il peut être amené à se réunir une fois par an.

\*\*\*

Un **comité technique** qui regroupe les services préfigurateurs (DDCS, Caf, Conseil Départemental, MSA, DASEN) dont la mission est de recueillir les éléments de réflexion pour alimenter les orientations du Comité stratégique et de l'Assemblée plénière départementale, d'élaborer des propositions pour l'instance de pilotage, d'animer le dispositif du schéma, d'assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations et des axes validés, de piloter les actions transversales.

Il peut être amené à se réunir une fois tous les deux mois.

\*\*\*

Une **assemblée des acteurs**, composée de l'ensemble des acteurs de la parentalité, de la petite enfance et de l'enfance jeunesse (Fédérations d'éducation populaire, Fédérations d'associations de Médiation familiale et Espaces de rencontres (FENANEF et FFER), Services de médiation familiale, associations d'aide à domicile des familles, PIF, Enseignement catholique, APPEL, FCPE, PEEP....)

Sa vocation est de communiquer sur le Schéma Départemental des Services aux Familles, d'assurer une meilleure lisibilité des politiques publiques, de proposer un lieu d'expression et d'échanges entre acteurs locaux et élus, de rendre compte de l'avancée des travaux conduits dans le cadre du schéma.

Cette assemblée est appelée à se réunir une fois par an.

\*\*\*

### Les instances politiques et techniques

Dans chaque champ d'intervention est constitué un comité de pilotage :

**Comité de pilotage de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune enfant (CDAJE)** piloté par le Conseil Départemental est composé de la Caf et de la MSA.

**Comité de pilotage de la Commission Départementale de Soutien à la Parentalité (CDSP)** piloté par l'État et animé par la Caf, et composé de la MSA, du Conseil Départemental, de la DDCS, de la DASEN et du Ministère de la justice.

**Comité de pilotage de la Commission Jeunesse / Accueil de Loisirs** copiloté par la DDCS et la Caf et composé de la MSA, du Conseil Départemental, de la DASEN.

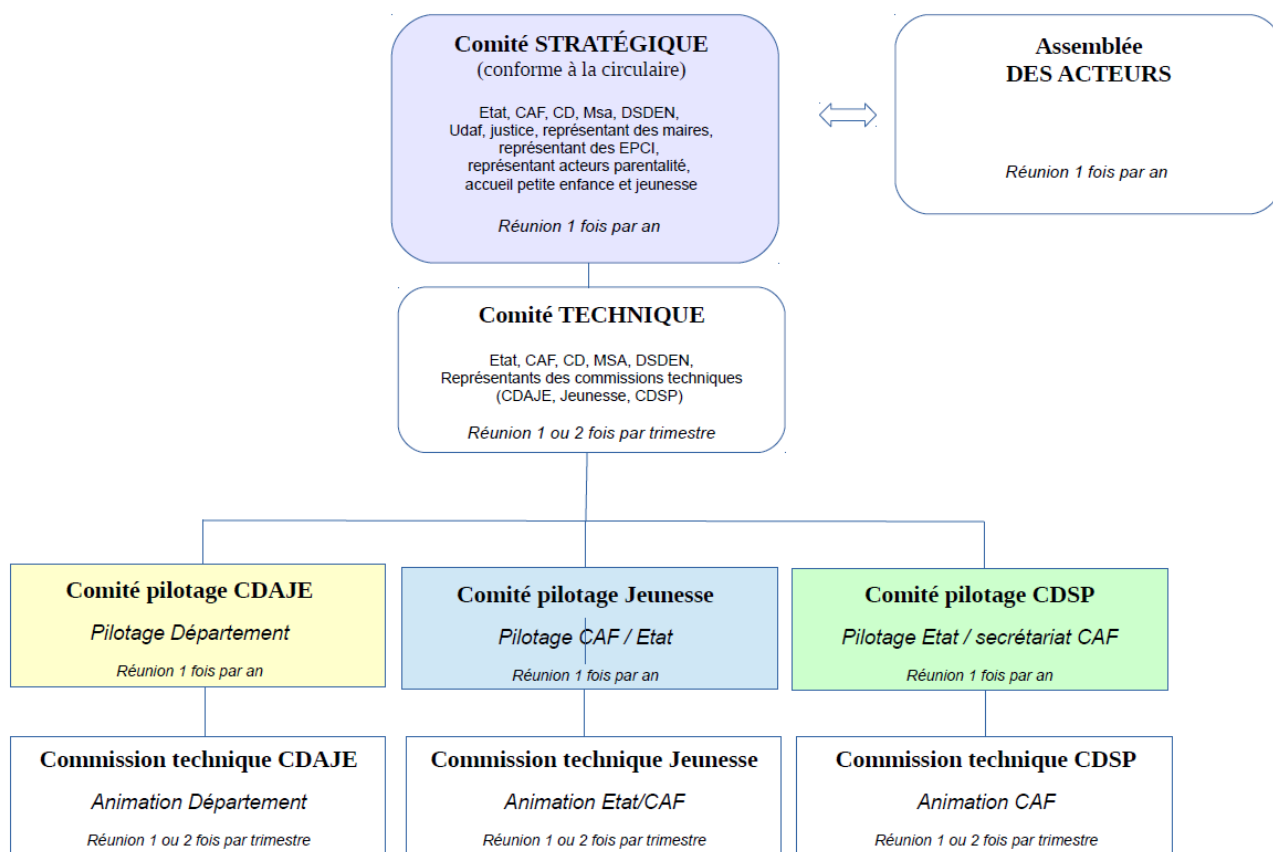
Ce comité jeunesse reprendrait la coordination des travaux du groupe sur **l'accueil des jeunes porteurs de handicap** dans les accueils de loisirs, ainsi que les travaux de l'observatoire **l'Aide au Temps Libre (ATL)** financé par la CAF.

Ces comités ont vocation à valider les propositions de l'instance technique, mettre en œuvre les orientations, valider les engagements financiers et rendre compte au comité stratégique, valider la cartographie des territoires prioritaires, assurer le suivi de chacun des dispositifs (activité, financements...), produire un bilan et élaborer des

propositions d'amélioration, assurer un examen conjoint des demandes pour coordonner l'attribution de subventions (parentalité par exemple).

Chaque comité de pilotage s'adjoit une commission technique élargie aux principaux acteurs dans le champ d'intervention dont le rôle est de :

- Recueillir les éléments de réflexion pour alimenter les orientations
- Évaluer les actions et le partenariat engagé, réaliser et présenter des bilans
- Repérer les besoins et développer l'offre
- Construire les appels à projets
- Élaborer les outils nécessaires à l'évaluation et au suivi des actions
- Étudier les demandes et/ou projets
- Élaborer des propositions pour l'instance de pilotage
- Animer le dispositif
- Assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations et des axes CDAJE
- Accompagner la mise en œuvre des projets et des actions.



\*\*\*

Fait en 16 exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 17 février 2017.

Monsieur le Préfet  
de la Loire

Evence RICHARD

Monsieur le Président  
du Conseil Départemental de la Loire

Bernard BONNE

Madame la Présidente  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Loire

Françoise RICHTER

Monsieur le Président  
de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole  
Ardèche - Drôme- Loire

Henry JOUVE

Madame le Directeur  
de la Caisse d'Allocations Familiales  
de la Loire

Véronique HENRI-BOUGREAU

Madame le Directeur  
de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole  
Ardèche - Drôme- Loire

Dominique GENTIAL

Monsieur le Directeur Académique  
des services de l'Education Nationale de la Loire

Jean-Pierre BATAILLER

Monsieur le Président  
de l'Association des Maires de la Loire

Jean-François BARNIER



Monsieur le Président  
de la Communauté Urbaine de  
Saint-Etienne Métropole

Gaël PERDRIAU

Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Roannais Agglomération

Yves NICOLIN

Monsieur le Président  
de la Communauté d'Agglomération Loire Forez

Monsieur Alain BERTHEAS

Madame la Présidente  
du Tribunal de Grande Instance  
de Saint-Etienne

Pascale VERNAY

Monsieur le Procureur de la République  
du Tribunal de Grande Instance  
de Saint-Etienne

Jean-Daniel REGNAULD

Monsieur le Président  
de l'Union départementale des  
associations familiales de la Loire

Marcel LEROUX

Monsieur le Président  
des Francas de la Loire

Marc MONDON

Monsieur le Président  
de l'Association des MJC de la Loire

Eric RAILLARD

Madame la Présidente  
de l'École des Parents et des Educateurs  
de la Loire

Mireille BOYER-DUMAS

Madame la Représentante  
de l'Association Départementale des Assistants  
Maternels Agréés de Jour

Sophie DUPOIRIER

Madame la Représentante  
de l'Association Nationale des Puéricultrices  
Diplômées et des Etudiants

Corinne TRONCHON

## Annexes

\* FICHES TECHNIQUES DE PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET AXES DU SCHÉMA

\* DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL

## **FICHES TECHNIQUES DE PRÉSENTATION DES OBJECTIFS ET AXES DU SCHÉMA**

**Axe 1 : Réduire les inégalités en matière d'offre de service ré pondant aux besoins des familles**

<b>a) Pour la petite enfance</b>		
<b>1.1 - Définir les territoires prioritaires pour le développement de l'accueil des jeunes enfants</b>	1.1.1 - Poursuivre les missions de l'observatoire pour identifier les besoins (CDAJE A1 F1)	
	1.1.2 - Repérer les territoires prioritaires pour le développement de l'accueil des jeunes enfants	Définition des critères et de leur pondération Actualisation du classement et adaptation au nouveau découpage territorial
<b>1.2 - Développer l'offre sur les territoires identifiés comme prioritaires</b>	1.2.1 - Adapter l'offre existante, l'améliorer et si besoin la développer (CDAJE A1 F2)	
	1.2.2 - Encourager les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils d'aide à la décision	
<b>b) Pour l'accès aux loisirs des enfants et des jeunes</b>		
<b>1.3 - Repérer les besoins du public 6-18 ans et répertorier l'offre existante</b>	1.3.1 - Mettre en place un groupe de travail départemental pour approfondir le diagnostic sur l'accès aux loisirs de 6-18 ans	
<b>1.4 - Développer l'offre sur les territoires identifiés comme moins bien couverts</b>	1.4.1 - Encourager les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils	
<b>c) Pour la parentalité</b>		
<b>1.5 - Définir les territoires prioritaires pour le développement des actions de soutien à la parentalité</b>	1.5.1 - Repérer les territoires prioritaires pour le développement des actions de soutien à la parentalité	Définition des critères et de leur pondération Actualisation du classement et adaptation au nouveau découpage territorial
	<b>1.6 - Promouvoir et accompagner les actions de soutien à la parentalité sur les territoires identifiés comme prioritaires</b>	1.6.1 - Encourager les collectivités locales à la réalisation de diagnostics de territoire pour préciser les besoins et les lieux d'implantation des services et actions, en proposant des outils
1.6.2 - Développer les services sur les territoires moins bien couverts		Développer les LAEP sur les territoires non couverts (CDSP) Développer les actions CLAS sur les territoires non couverts (CDSP)

**Axe 2 : Développer l'information, la communication, les réseaux afin de mieux repérer l'existant pour mieux l'utiliser**

<p><b>2.1 - Rendre l'information accessible à tous</b></p>	<b>a) Pour les parents et les jeunes</b>	
	2.1.1 - Elaborer un plan de communication en direction des familles, afin de faciliter l'information des parents sur les actions de soutien à la parentalité (axe CDSP), de la petite enfance et de la jeunesse	<p>Communiquer auprès des parents sur les sites d'information des différentes institutions et les promouvoir : mon-enfant.fr pour la Caf, site du Département, des collectivités locales</p> <p>Développer la communication : construire, actualiser et formaliser des outils communs (CDAJE A3 F2)</p>
	2.1.2 - S'appuyer sur les lieux ressources, les circuits de communication existants et mutualiser la communication ; les développer si nécessaire	Exemples : Relais Assistants Maternels, bulletins municipaux...
	2.1.3 - Faire de l'école un lieu propice à la diffusion de l'information auprès des parents	
	2.1.4 - Elaborer un plan de communication en direction des jeunes, afin de faciliter l'information des jeunes sur les services existants en utilisant les vecteurs qui leur sont familiers	
	<b>b) Pour les professionnels, les élus et les bénévoles</b>	
	2.1.5 - Apporter une meilleure lisibilité de l'ensemble des actions et services existants	Pour les professionnels
		Pour les élus et les bénévoles
	2.1.6 - Développer la communication : construire, actualiser et formaliser des outils communs (CDAJE A3 F2)	
	2.1.7 - Elaborer un plan de communication afin d'apporter une meilleure lisibilité de la politique de soutien à la parentalité (axe CDSP), petite enfance et jeunesse	En direction des professionnels
En direction des élus		
2.1.8 - Poursuivre la mobilisation des acteurs sur le partage de leurs actualités et de leurs informations pour enrichir la vie du REAAP et faciliter la circulation de l'information (CDSP)		
<p><b>2.2 - Développer et renforcer les réseaux et la coordination territoriale afin d'améliorer les complémentarités</b></p>	<b>a) Pour les parents et les jeunes</b>	
	2.2.1 - Apporter une plus-value aux parents et aux jeunes	S'appuyer sur les réseaux existants pour faciliter les échanges d'information et la relayer aux parents (REAAP, associations représentatives des parents : UDAF, Colibri, parents d'élèves....)
	<b>b) Pour les professionnels, les élus et les bénévoles</b>	
	2.2.2 - Contribuer à construire une culture commune et une interconnaissance entre les acteurs	Mettre en réseau les acteurs pouvant intervenir dans le domaine de la petite enfance (CDAJE A3 F1)
Maintenir et développer la notion de réseau en direction des professionnels et des élus et bénévoles au niveau thématique et local, pour contribuer à la connaissance des acteurs, faire du lien, accompagner leurs pratiques (coordination enfance jeunesse, RAM, LAEP, ludothèques...) (axe CDSP)		
Développer les liens entre réseaux		

**Axe 3 : Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale**

<p><b>3.1 - Adapter les services aux attentes des familles</b></p>	<b>pour les parents</b>	
	3.1.1 - Soutenir le développement de la qualité des services afin de mieux répondre aux besoins des familles et au rythme de vie des enfants	Promouvoir le développement durable : promotion du label écolocrèche
		Promouvoir la charte microcrèche (CDAJE)
		Accompagner les parents dans leur rôle d'employeur d'assistant maternel (CDAJE A2 F6)
		Promouvoir la charte départementale du REAAP
	3.1.2 - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants dès le plus jeune âge (axe CDSP)	Promouvoir l'action des LAEP
		Accompagner le développement des initiatives pour et par les parents (axe CDSP)
	3.1.3 - Conforter les parents dans leur rôle éducatif	Promouvoir et accompagner des actions de soutien à la parentalité (axe CDSP)
		Accompagner des projets
		Diffuser les pratiques par des temps forts et la semaine parentalité (CDSP)
	3.1.4 - Permettre aux parents et aux équipes éducatives de mieux communiquer et de coopérer dans une logique de co-éducation	Veiller à la place des parents dans les Projets éducatifs de territoire, les Projets éducatifs locaux, les CLAS, etc....
		Susciter l'implication des parents dans les lieux d'accueil (CDAJE A2 F7)
		Renforcer la représentativité des parents dans l'Ecole
	<b>Pour les professionnels</b>	
	3.1.5 - Accompagner et soutenir l'action des professionnels afin de les conforter dans leur rôle	Adapter l'offre individuelle en fonction du marché du travail (CDAJE A1 F4)
		Soutenir et accompagner les partenaires qui interviennent auprès des familles (axe CDSP) par des dispositifs d'aides financières (fonds parentalité et autres) et par des dispositifs d'accompagnement (Reaap)
	3.1.6 - Accompagner le changement de posture des professionnels vis-à-vis des familles	Soutenir les professionnels dans l'adaptation de leur posture vis-à-vis des familles (formations)
	3.1.7 - Soutenir la capacité d'action des professionnels pour enrichir leur pratique	Veiller aux qualifications des professionnels et les accompagner (formations, analyse de la pratique professionnelle)
		Inciter à la mutualisation de formations, d'APP... en s'appuyant sur les réseaux : - réseau des accueillantes en Laep, médiateurs familiaux, intervenants espaces rencontre, service - réseau des animatrices de RAM - réseau des coordonnateurs enfance jeunesse
Soutenir le développement de la qualité des services: soutien aux professionnels (Eaje, AM, Alsh) (CDAJE A2 F 1, 2 et 3)		
Soutenir les Assistants Maternels pour développer et valoriser la qualité de l'accueil individuel (CDAJE A2 F2)		
Agir pour les métiers de la petite enfance : soutien à la crèche d'application Babylaune		
<b>Pour les élus et les bénévoles</b>		
3.1.8 - Soutenir les élus et les bénévoles dans leurs missions	Aider les élus et les bénévoles dans la connaissance de leurs missions : - contribuer à clarifier le rôle des élus et bénévoles et celui des professionnels et des coordonnateurs - inciter les élus et les bénévoles à se former à leurs missions (AMF42, fédérations....) - Contribuer à les sensibiliser au projet politique et associatif - les sensibiliser aux politiques nationales et départementales	
3.1.9 - Soutenir les élus et les bénévoles dans leur rôle	- réfléchir à l'allègement des tâches administratives - sensibiliser les gestionnaires à la qualité de l'accueil (CDAJE A2 F4) - promouvoir les actions de soutien à la parentalité en organisant des temps forts sur la semaine parentalité (Reaap) - créer de la synergie entre bénévoles et élus avec les professionnels (développer des lieux de partage des réflexions)	

**Axe 3 : Adapter les services existants afin de permettre à tous de mieux concilier la vie familiale, professionnelle et sociale**

3.2 - Améliorer l'accessibilité des services pour les familles	3.2.1 - Veiller à l'accessibilité financière des services	Pour les Alsh : dispositif Aide au Temps libre Caf
		Charte microcrèches : encadrement des tarifs
	3.2.2 - Accompagner les familles vers les services	Favoriser les départs en vacances en famille, les loisirs et les vacances des enfants et des jeunes
		Inciter les professionnels qui accompagnent une famille à se coordonner
	3.2.3 - Adapter les services aux besoins des familles et des jeunes	Adapter les horaires d'ouverture, offrir des services itinérants
		Faciliter les déplacements en milieu rural, notamment pour les jeunes



**Axe 4 : Mieux répondre aux besoins particuliers des familles, notamment celles en situation de vulnérabilité**

<b>4.1 - Sensibiliser les professionnels, élus et bénévoles sur les besoins particuliers des familles</b>	4.1.1 - Rappeler les obligations réglementaires (loi handicap, accueil des familles en situation de pauvreté et d'insertion professionnelle dans les EAJE, conventions Caf...)	
	4.1.2 - Diffuser les diagnostics sur les besoins particuliers des familles	
	4.1.3 - Améliorer la qualité de l'accueil pour les besoins spécifiques (CDAJE A2 F5)	Travail sur les projets d'établissements pour prendre en compte ces accueils
<b>4.2 - Mobiliser les partenaires pour répondre aux besoins particuliers des familles</b>		
a) Soutenir les familles face au handicap	4.2.1 - Soutenir et développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les différents accueils	Dispositif CDAJE pour les 0-6 ans en crèche CDAJE : Annuaire des assistants maternels
	4.2.2 - Continuer la structuration du dispositif handicap en Alsh et développer ses actions	Mission de coordination départementale Formation, information Expérimentations Réalisation d'outils
b) Rendre accessibles les solutions d'accueil aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion professionnelle et sociale	4.2.3 - Permettre aux familles en grande précarité (insertion sociale et professionnelle, problèmes éducatifs) d'accéder à un mode d'accueil	Expérimenter les crèches à vocation d'insertion professionnelle
		Permettre aux familles en grande précarité (insertion sociale et professionnelle, problèmes éducatifs) d'accéder à un mode d'accueil individuel (CDAJE A1F5)
		Expérimenter des dispositifs innovants en complément des classiques (garde à domicile avec tarification adaptée aux familles à faibles ressources: Petits Mousses de l'Adafad)
	4.2.4 - Faciliter l'intégration scolaire et sociale en accompagnant les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants : Clas (Axe CDSP)	
4.2.5 - Accompagner les parents et les jeunes dans leur insertion sociale	Faire le lien avec le Schéma directeur de l'Animation de la Vie Sociale	
c) Lutter contre l'illettrisme, les difficultés liées au langage	4.2.6 - Intervenir auprès des enfants dès leur plus jeune âge	Favoriser la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, dont la langue française n'est pas la langue maternelle Soutenir l'expérimentation "Parler bambin" portée par la mairie de St-Etienne
	4.2.7 - Accompagner les familles dans l'apprentissage de la langue française et dans leurs démarches	Trouver des solutions d'interprétariat, de transmission d'informations sous des formes imagées Développer les actions de soutien à la parentalité pour ce public (exemple : liens avec les ateliers langage dans les centres sociaux, animation en salle d'attente de PMI...)
d) Accompagner les moments clés de la vie familiale (1ère naissance, 1ère scolarisation, séparation, recomposition familiale, hospitalisation, décès)	4.2.8 - Accompagner les parents au moment de l'arrivée du 1er enfant dans la famille	Intervention sociale Caf, Cpm, Pmi...
	4.2.9 - Accompagner les parents éloignés culturellement de l'école pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, notamment dans le cadre des zones d'éducation prioritaire	Faire le lien avec la politique de la ville
	4.2.10 - Accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants, améliorer le lien parents-école	Faire le lien avec les Plans Jeunes, les Clas, la Politique de la ville
	4.2.11 - Favoriser la continuité des liens parents-enfants en participant à la résolution des conflits familiaux (axe CDSP)	Accompagner les parents dans leurs responsabilités parentales (espaces rencontre)
		Promouvoir la médiation familiale Faire le lien avec schéma de la protection de l'enfance
4.2.12 - Accompagner les familles confrontées à une hospitalisation ou un décès	Accompagnement des familles par le service d'intervention sociale Caf Accompagnement des familles par les services d'aide à domicile	
e) Mieux répondre aux besoins d'horaires atypiques, de garde occasionnelle	4.2.13 - Proposer des services adaptés aux contraintes horaires des parents	Impulser la création de places familiales rattachées à des multiaccueils (CDAJE A1 F3)
		Améliorer la qualité de l'accueil pour les besoins spécifiques (CDAJE A2 F5) (Action P'ti Mouss de l'Adafad)



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

